

TREMP **LIN-LES-BAINS**

2015

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- Le règlement du tremplin lu et approuvé par le représentant du groupe (page 2-5)
- La fiche d'inscription du groupe entièrement complétée (page 7)
- La fiche musicien complétée, pour chaque membre du groupe (pages 8 - 9)
- La fiche technique complétée (pages 10 - 11).
- Pour les mineurs : les autorisations parentales complétées et signées par le/la responsable légal(e) (page 11)
- Un support audio / CD (sauf si vos morceaux sont disponibles sur Myspace ou autres).

Adresse d'envoi :

AMM Académie de Musiques Modernes
10 rue du Docteur Babin
91470 FORGES LES BAINS

➤ **Date limite de réception des inscriptions : 8 décembre 2014** (cachet de La Poste faisant foi)

NB :

- Tout dépôt de dossier d'inscription engage l'entière acceptation du règlement.
- Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. **Vérifiez bien que tous les documents y sont !**
- **Tout dossier envoyé après le 8 décembre 2014 ne pourra être pris en compte.**

TREMP LIN-LES-BAINS

Règlement du Tremplin les Bains

Article 1 : Organisation générale

Dans le cadre du développement culturel, l'AMM (Académie de Musiques Modernes), la commune de Forges les Bains (91) et le Conseil Général de l'Essonne organisent un tremplin musical amateurs selon les modalités décrites ci-dessous.

Le but premier est d'encourager les participants à composer, aider les artistes locaux et intercommunaux à se faire connaître et à promouvoir leur musique. Pour une première participation, les groupes peuvent présenter des reprises avec **au minimum 1 composition**. Les années suivantes, si un même groupe se présente, il devra fournir plus de compositions et moins de reprises.

Article 2 : Participants

Tremplin-les-Bains est ouvert à tous les groupes/artistes amateurs en priorité les personnes résidant au sein de la Communauté de Communes du Pays de Limours, puis les personnes résidant en Essonne, puis le reste de la France.

Les sélections s'opèrent au sein de l'AMM par l'écoute d'une première maquette. Les maquettes doivent être envoyées au format MP3 ou sur CD avec deux titres minimum, quelque soit la qualité (sauf si elles sont disponibles sur votre myspace ou autres en nous fournissant l'adresse du site).

Article 3 : Modalités de participation - Inscription :

3.1 Pour s'inscrire à Tremplin-les-Bains, les groupes ou artistes

- ✓ peuvent télécharger le dossier sur le site www.ecoleamm.com sur le page d'accueil
- ✓ envoyer un mail à contact@ecoleamm.com
- ✓ ou prendre contact avec Annie à l'AMM au 01 64 90 73 87

3.2 Pour les participants mineurs, joindre au dossier **une autorisation parentale remplie par le tuteur légal**. Tout défaut d'autorisation parentale annulera immédiatement l'inscription au tremplin.

3.3 Le dossier complet doit être adressé au plus tard le **8 décembre 2014** Les groupes doivent s'assurer de leur disponibilité pour les 2 dates du tremplin (samedi 31 janvier 2015 et samedi 11 avril 2015).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date de clôture ne sera pas validé et par conséquent, rejeté sans que la responsabilité de l'AMM ne puisse être engagée.

3.4 Les groupes sélectionnés pour la finale de Tremplin les Bains doivent être composés des mêmes musiciens que la 1^{ère} partie. Aucun instrument ne peut être ajouté, enlevé ou remplacé, sauf en cas de force majeure.

Voici quelques exemples de cas de force majeure : *une maladie, un accident, un décès, une convocation à un tribunal, ...* Attention, la pratique d'une autre activité ne fait pas partie d'un cas de force majeure. C'est le participant qui a la responsabilité de s'assurer de sa disponibilité avant de s'inscrire.

3.5 Aucun participant ne peut faire monter sur scène ou impliquer quelqu'un du public, à moins que cette personne ne soit inscrite comme participant dans le numéro.

3.6 Sanctions : une prestation qui ne respecte pas les règlements pourra être présentée, mais elle ne sera pas jugée, annulant ainsi toute chance de remporter un prix et/ou de participer à la finale.

3.7 Les groupes sélectionnés seront prévenus soit par mail, soit par téléphone. Aucune participation financière n'est demandée aux groupes.

Nous vous adresserons un carnet de préventes courant décembre. Aucun nombre minimum de préventes n'est demandé, mais étant donné que le public vote, il est conseillé à chacun des groupes d'amener du public.

3.8 Aucune pièce jointe du dossier ne sera restituée.

Article 4 : Modalités de sélection des groupes :

- Une présélection à partir d'une écoute de maquette sera effectuée au sein de l'AMM par les membres du jury.
- Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation.
- Les groupes qualifiés seront prévenus par téléphone et/ou par mail **au plus tard le 15 décembre 2014**.
- Les groupes qualifiés se produiront dans une salle de 300 places pour une performance scénique et musicale composée de plusieurs interprétations d'une durée maximale de 30 minutes, installation et désinstallation du back-line compris. Tout temps dépassé sera imputé sur le temps de prestation du groupe. La prestation n'est pas rémunérée.
- A la suite du premier tour, la moitié des groupes sera retenue pour la finale. Les noms des groupes seront communiqués le soir même de la première partie du tremplin, soit le **31 janvier 2015**.
- La finale aura lieu le **11 avril 2015**. Le classement sera communiqué le soir même.
- Les critères de présélection sont les suivants : le contenu, la composition musicale, l'originalité et la cohésion rythmique. (Le style musical et la qualité de l'enregistrement ne sont pas pris en compte dans les critères d'évaluation).
- **La désignation de l'ordre de passage des groupes se fera par tirage au sort**

Article 5 : Description et remise des prix

1^{er} prix pour le groupe ou artiste vainqueur de la finale :

- **Séances d'enregistrements d'une semaine pour produire un album de 6 titres, dans un studio professionnel.**
- **Participation au festival ZICAFORGES en novembre 2015**

2^e prix pour le groupe ou artiste dauphin de la finale :

- **Séances d'enregistrements de 3 jours pour produire un CD 2 titres, dans un studio professionnel.**
- **Participation au festival ZICAFORGES en novembre 2015.**

3^e prix : Un atelier de trois heures en compagnie d'un professionnel, afin de progresser sur la prestation du groupe ou de l'artiste.

Les groupes récompensés sont tenus de respecter et d'honorer les dates qui leurs seront proposées.

Article 6 : Exclusion de responsabilité

L'AMM, la mairie de Forges-les-Bains et le Conseil Général de l'Essonne ne peuvent être tenus pour responsables si pour des raisons indépendantes de leur volonté, le Tremplin-les-Bains est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre. Seules les préventes seront remboursées.

L'AMM, la mairie de Forges-les-Bains et le Conseil Général de l'Essonne se réservent la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le tremplin à tout moment en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent, sans que leurs responsabilités ne puissent être engagées.

Article 7 : Obligations

7.1 Chaque Groupe/Artiste s'engage à respecter le calendrier fixé par le tremplin, ainsi que toute modification qu'il est capable de subir.

7.2 Le non respect des directives par les membres des groupes ou par les artistes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public sera susceptible d'entraîner l'exclusion et la disqualification des groupes/artistes participants concernés.

7.3 Les groupes/artistes participants s'engagent formellement à ne troubler en rien l'organisation et la bonne marche du tremplin et à ne se livrer par quelque moyen que ce soit à des agissements risquant de porter un préjudice quelconque et la disqualification des groupes/artistes participants.

7.4 Les groupes/artistes candidats déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leurs prestations scéniques, leur image, leur ressemblance et/ou la voix et leurs œuvres soient susceptibles d'être placées sur nos supports de communication.

7.5 Les horaires seront attribués par l'organisation en fonction des nécessités des groupes lors de la première partie de ce tremplin, puis lors de la finale, l'ordre de passage sera établi inversement à l'ordre d'arrivée des groupes lors de la première partie. Une fois l'horaire attribué, celui-ci ne pourra plus être modifié, sauf en cas de force majeure. L'organisation communiquera les horaires des concerts aux groupes, qui seront tenus à respecter une ponctualité absolue.

7.6 Les candidats s'engagent à être disponibles lors de la première partie de ce tremplin, à partir de 14 h, et de la finale de Tremplin-les-Bains, à partir de 16 h.

Article 8 : Déroulement, Back line

La scène sera équipée d'un back line standard. Un ampli basse Mark Bass, deux amplis guitare, une batterie Pearl, sans les cymbales et sans la caisse claire, de microphones et de six retours de scène.

Chaque batteur doit emmener ses propres cymbales et sa caisse claire. Guitaristes et bassistes doivent être munis de leurs propres jacks et de leurs instruments. Les musiciens désireux d'emmener leur propre matériel peuvent le faire, mais le temps d'installation et de désinstallation sera décompté sur le temps de la prestation. Ce matériel ne pourra être installé que pour la prestation du groupe et devra être retiré à la fin de la prestation. Le matériel pourra être stocké dans les coulisses.

Les balances seront effectuées par les jurés, en aucun cas, un groupe ne pourra faire de balances, il pourra cependant, s'il le souhaite, discuter avec les techniciens avant le début de ce tremplin. Le temps de la prestation par groupe est de 30 mn y compris les installations et désinstallations. Un chronomètre sera diffusé sur scène sur un écran et le compte-à-rebours commencera dès l'entrée sur scène du groupe. 0,10 point seront décomptés automatiquement sur la moyenne générale par minute supplémentaire.

Le 1^{er} groupe débutant le tremplin sera appelé dans les coulisses 30mn avant leur passage, mais l'accès à la scène leur sera donné qu'au top départ du tremplin. Le groupe suivant aura l'accès aux coulisses dès le démarrage de la prestation du groupe précédent. Ne devra se trouver dans les coulisses que le prochain groupe qui devra se produire, les autres concurrents ne doivent en aucun cas être en coulisse.

Lors de la première partie de Tremplin les Bains, l'ordre de passage est tiré au sort. Lors de la finale, l'ordre de passage est mis en place grâce à l'ordre d'arrivée des groupes à la première partie (inversement à l'ordre d'arrivée).

Une salle d'accueil vous sera dédiée en attendant votre passage sur scène. Vous pourrez entreposer vos instruments, vous reposer,

Article 9 : Votes du public et appréciation des jurés

a) Votes du public

Le public votera grâce à un système de points. Chaque membre du public possède 4 points. 2 points maximum pourront être donnés à un groupe, les 2 points restants seront attribués à 2 autres groupes.

b) Appréciation des jurés

Le jury sera composé de 5 membres provenant du monde musical et jugera les artistes et groupes sur les critères suivants : le contenu, la composition musicale, l'originalité, la qualité musicale individuelle et du groupe, la gestion de l'espace scénique, l'interaction avec le public, la cohésion rythmique et une appréciation personnelle des jurés.

c) Synthèse des votes

Un coefficient sera affecté. L'addition des votes du public et des notes des jurés établira un classement final dans lequel, le finaliste qui cumulera la note la plus élevée sera déclaré vainqueur.

Cet ordre ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Article 10 : Litiges et réclamations

Le Règlement et l'opération sont exclusivement régis par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, par l'organisateur, dans le respect des principes qui ont présidé à l'élaboration de cette opération.

Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et/ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux.

Article 11 : Adhésion au règlement

L'adhésion au présent Tremplin-les-Bains implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Fait à

Le

Signature (*inscrire le nom en clair et la mention « lu et approuvé » du représentant du groupe*)

TREMP **LI**N-**LE**S-BAINS

FICHE D'INSCRIPTION DU GROUPE

NOM DU GROUPE :

RESPONSABLE :

N° Tél. :

EMAIL :

SITE INTERNET / MYSPACE :

FACEBOOK :

DATE DE CREATION :

ORIGINE ET HISTORIQUE :

STYLE :

INFLUENCE :

Composition instrumentale du groupe

NOMBRE DE COMPOSITION (minimum 1) :

EXPERIENCE SCENIQUE :

PROJETS ET AMBITIONS :

Avez-vous déjà enregistré un disque promotionnel pour le groupe ?

Oui Non

1- Je soussigné reconnais que l'AMM et ses mandataires pourront prendre des photographies ou enregistrer des vidéos sur lesquels je pourrais figurer.

2- Je les autorise à utiliser mon image, ma ressemblance et/ou ma voix à des fins publicitaires, dans les médias tels que revues, brochures, journaux, télévision, etc.

3- Il est expressément entendu que mon nom ne pourra être utilisé.

Fait le ____ / ____ /2014, à _____.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

TREMP **LI**N-**LE**S-BAINS

FICHE MUSICIEN

Musicien N°1

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

Musicien N°2

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook.....

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

Musicien N°3

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

Musicien N°4

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook.....

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

Musicien N°5

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook.....

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

Musicien N°6

NOM :.....

Prénom :.....

Âge :.....

Tél.

Facebook.....

Email :.....

Adresse:.....

.....

Instrument(s) pratiqué(s) dans cette formation :

Expérience instrumentale :

TREMP LIN-LES-BAINS

FICHE TECHNIQUE

Nom du groupe :

Le tableau suivant nous permet de connaître la quantité d'instruments présents sur scène lors du Tremplin les Bains.

Instruments	Quantité de chaque instrument	Êtes-vous choriste ?
Guitare(s) acoustique(s)		
Guitare(s) électroacoustique(s)		
Guitare(s) électrique(s)		
Basse		
Batterie		
Clavier		
Chant (lead)		
Autres		

Afin de limiter le temps d'installation et de désinstallation (retenu sur votre temps de passage), nous mettons à votre disposition :

- deux amplis guitare,
- un ampli basse Mark Bass,
- une batterie Pearl sans les cymbales et sans la caisse claire,
- des micros,
- six retours scène.

Veillez nous précisez, dans le tableau ci-dessous, le matériel et les instruments que vous désiriez apporter.

Matériel apporté	Marque	Type/Description

Commentaires :

TREMP LIN-LES-BAINS



LE PLAISIR DE LA MUSIQUE « LA MUSIQUE POUR TOUS »

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

Téléphone : domicile Professionnel

Adresse Mail :

AUTORISE MON ENFANT

NOM PRENOM

N° SECURIE SOCIALE :

à participer au TREMPLIN LES BAINS 2015 organisé par l'AMM (Académie de Musiques Modernes), **le 31 janvier 2015** et, sous réserve d'une sélection pour la finale, **le 11 avril 2015**.

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant le TREMPLIN LES BAINS.

Notre enfant suit ou ne suit pas de traitement médical (rayer la mention inutile) :

Fait à , le/...../ 2014

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »